

**19 février 2024 - Facebook**

# Veni, vidi, plus que jamais Vinci !

**C**HAMPAGNE chez Vinci ! Xavier Huillard, le pédégé de l'entreprise de BTP, s'est félicité, dans un communiqué publié le 7 février, de la « *performance d'ensemble de très grande qualité* » de son groupe en 2023, dont « *le chiffre d'affaires et les résultats sont en forte croissance et atteignent de nouveaux records* ». C'est peu de le dire : le CA du géant du bitume affiche 68,8 milliards d'euros en 2023, en hausse de 12 % par rapport à 2022. Quant au résultat net, il a progressé de 10 % sur la même période, pour atteindre 4,7 milliards d'euros.

Dans le détail, Bison futé voit vert fluo du côté de Vinci Autoroutes, dont le CA ressort à 6,3 milliards d'euros : une jolie hausse de 5 % en un an, grâce à une augmentation du trafic sur l'ensemble du réseau exploité par Vinci. De quoi « *doper* » les résultats du groupe, la branche des concessions (aéroports, autoroutes, stades, etc.) « *étant hautement rentable : son résultat opérationnel avoisine ainsi 5,4 milliards, soit une marge de 49,2 %* » (« Les Echos », 8/2).

Un petit nuage, tout de même, dans ce ciel bleu azur, pour Xavier Huillard : la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, dont devra s'acquitter sa boîte à partir de 2024. Une charge supplémentaire estimée à 272 millions d'euros, dont 268 millions pour les filiales concessionnaires d'autoroutes.

Il s'agit là d'une paille pour les comptes de l'entreprise, mais... d'une poutre aux yeux du boss Huillard ! Cette taxation sur les superprofits autoroutiers (qui ne dit pas son nom) est « *un coup de canif sur les autoroutes* », s'est-il ainsi emporté, le 12 janvier. Avant de renchérir : « *Ce n'est pas le moment de faire des coups tordus* » (« La Tribune », 25/1). Sauf aux automobilistes, quand ils passent au péage ?

Le Conseil constitutionnel a beau avoir validé ladite taxe, le communiqué déjà cité précise que Vinci « *utilisera toutes les voies de recours pour [la] contester* », car celle-ci serait « *contraire à la lettre et à l'esprit des contrats de concessions signés avec l'Etat concédant* ».

Chez Vinci, on ne plaisante pas avec l'éthique.

